

Amboise

Numéro spécial
Budget 2021



Sommaire

Présentation du **budget 2021**

04

- Budget primitif 2021 d'Amboise : sincérité et rigueur budgétaire
- Les recettes de la ville
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Un haut niveau d'investissement
- Présentation schématique du budget primitif 2021
- Réforme de la fiscalité
- Évolution des recettes de la fiscalité
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Répartition des dépenses d'investissement par fonction
- Un programme pluriannuel d'investissement

Amboise **fluide**

12

- Urbanisme / Environnement
- Voirie / Bâtiment / Sécurité

Amboise **plurielle**

16

- Action sociale
- Éducation / Jeunesse

Amboise **rayonnante**

20

- Vie culturelle
- Vie sportive
- Grands événements / Plan numérique
- Patrimoine culturel / Espaces verts
- Commerce / Tourisme

Glossaire

30



Pour consulter le Rapport d'Orientation Budgétaire, flashez le code ou connectez-vous sur www.ville-amboise.fr

Retrouvez le magazine en version interactive sur www.ville-amboise.fr



Édito

Chères Amboisiennes,
Chers Amboisiens,

Le Conseil Municipal a voté son budget primitif, équilibré et volontaire, pour l'année 2021. Afin de vous faire part de nos choix, nous avons souhaité vous les présenter dans ce magazine spécial Budget 2021. C'est effectivement une première !

Cette nouvelle méthode que nous avons choisie est plus claire et plus transparente :

- un rapport d'orientation budgétaire complet et détaillé, présenté en commission finances et en conseil municipal,
- un budget synthétisé dans un document circonstancié a été présenté en commission laissant libre à toutes les questions possibles,
- un débat ouvert pendant plusieurs heures sur ce premier budget du mandat lors du conseil municipal apportant toutes les réponses.

Tous les documents sont publics et libres d'accès sur notre site internet ou en mairie.

Nous nous sommes donnés plusieurs objectifs, **avec la diminution du budget de fonctionnement et l'augmentation du budget d'investissement**. Cette volonté montre notre engagement de faire des économies sur notre organisation en donnant la priorité à l'aménagement de la ville.

Un budget réaliste

Le réalisme de porter des projets à la hauteur d'Amboise. Le réalisme de la situation économique qui nous oblige à mettre l'accent sur les questions sanitaires et économiques. Le réalisme de réorganiser les services de notre mairie.

Un budget prudent

Nous avons souhaité être prudents sur les recettes face à la situation liée à la COVID-19. La prudence face à notre capacité de porter des projets et surtout de les mettre en œuvre. Enfin la prudence de ne pas céder à l'emballement des demandes multiples qui arrivent de toute part.

Notre ville s'inscrit dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique souhaité par l'État. Il nous permettra de porter sur l'ensemble du mandat des investissements prioritaires tout en respectant notre environnement.

Je vous souhaite une bonne lecture qui vous donnera l'ensemble des éléments de la gestion de notre mairie.

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté
de Communes du Val d'Amboise



Nathalie SUPPLY

Adjointe au Maire / Finances, mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations, marchés publics, groupements de commande, partenariats financiers / Économie

Faire preuve de réalisme pour pouvoir porter les projets, tout en étant ambitieux.

Budget primitif 2021 d'Amboise : sincérité et rigueur budgétaire

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget le mercredi 31 mars 2021.

Le budget 2021 s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en privilégiant la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années. Ce budget a été constitué dans une démarche de réalisme pour pouvoir porter les projets, techniquement et politiquement.

L'année 2020 n'a pas été une année comme les autres : la Covid-19, dès le mois de mars, bloquait les collectivités dans leurs investissements nécessitant parfois une réorientation sévère de nos propres fonctionnements. L'année 2020 a aussi été marquée par les élections municipales. Dès le mois de juillet, la nouvelle équipe, en pleine situation de crise sanitaire, devait mettre en place de nouveaux protocoles.

Les priorités budgétaires du budget primitif 2021



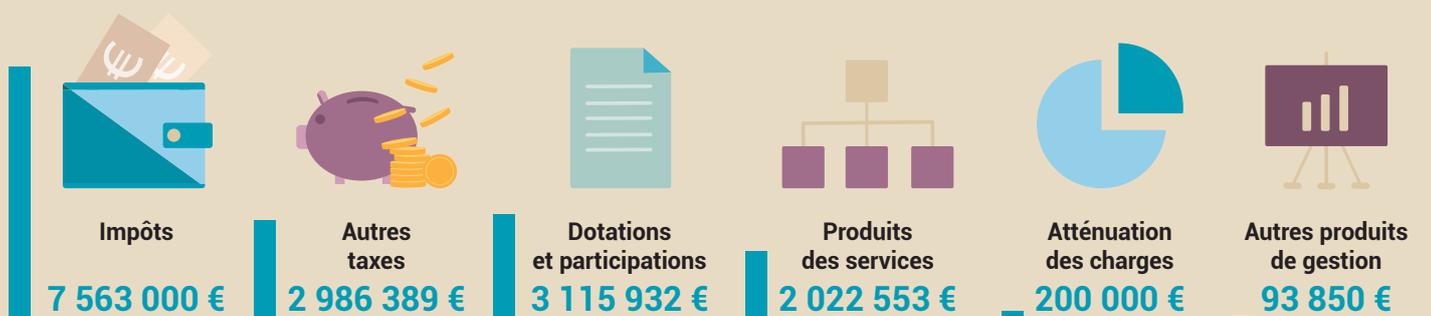
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Un haut niveau d'investissement



Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité

Les recettes de la ville



La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pour la Ville d'Amboise comprend la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation. Bien que la dotation forfaitaire de la commune diminue chaque année, au global, la DGF augmente légèrement grâce à une hausse de la DSU (+ 30 000 € entre 2019 et 2020).



Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour compenser les augmentations de certaines catégories de dépenses (contrats de restauration scolaire, contrats de maintenance, redevance spéciale, énergie, transport, mobilité douce...) **des économies sont réalisées** notamment pour la culture, les sports, la voirie, l'informatique.

La masse salariale est contenue avec la reconduction du budget 2020.

L'enveloppe pour le soutien aux associations est à budget constant. Un travail a été effectué sur les critères d'attributions en veillant à distinguer le fonctionnement classique d'une association des aides aux projets. Concernant les associations, l'enveloppe fonctionnement a été réduite afin de favoriser et développer les aides aux projets, choix particulièrement adapté à la période de crise sanitaire.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la diminution des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de - 0,06 % (-10 000 €).



Un haut niveau d'investissement

En plus des dossiers déjà engagés en 2020, les principaux investissements 2021 sont les suivants (5 millions d'euros) :

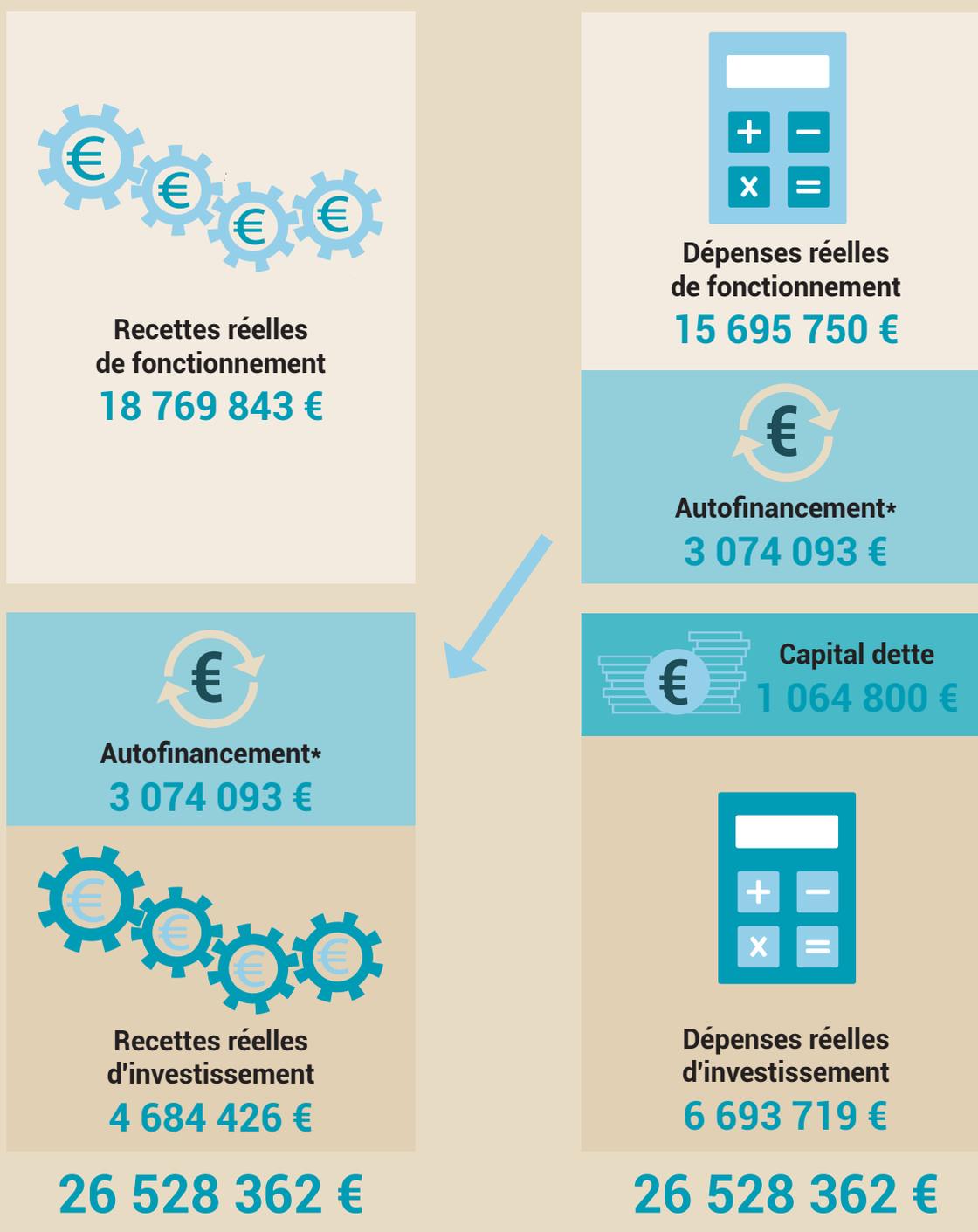


- **Travaux de sécurité, d'accessibilité**, de gros entretien, d'amélioration du patrimoine bâti
- **Modernisation** de l'administration publique
- **Restauration** du patrimoine et d'œuvres telles que la fontaine de Max Ernst
- Programme de développement d'**économies d'énergies** et de panneaux photovoltaïques
- Lancement des études pour l'élaboration du programme de **restauration des édifices culturels**
- **Travaux dans les écoles**
- **Mise aux normes** électriques et modernisation du camping
- **Travaux d'aménagement de voirie** : aménagement de l'espace central de la cité scolaire, aménagements pour l'installation de la Tour d'Or Blanc, travaux de gestion des eaux pluviales, aménagement de la rue Victor Hugo, aménagement du terrain de football de la plaine de la Verrerie
- **Grands événements** : arrivée de la Tour d'Or Blanc
- **Environnement et espaces verts**
- Renouvellement du **parc automobile** et acquisition de matériels roulants (balayeuse, saleuse...)
- Lancement des **études** pour la création d'une Maison France Service et d'une maison de santé

Présentation schématique du budget primitif 2021

(sans les opérations d'ordre et en tenant compte du résultat reporté)

18 769 843 € en fonctionnement
7 758 519 € en investissement



* L'autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et une partie des dépenses d'investissement.

Réforme de la fiscalité, ce qu'il faut retenir

> Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

> Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Ce transfert est neutre pour les contribuables.



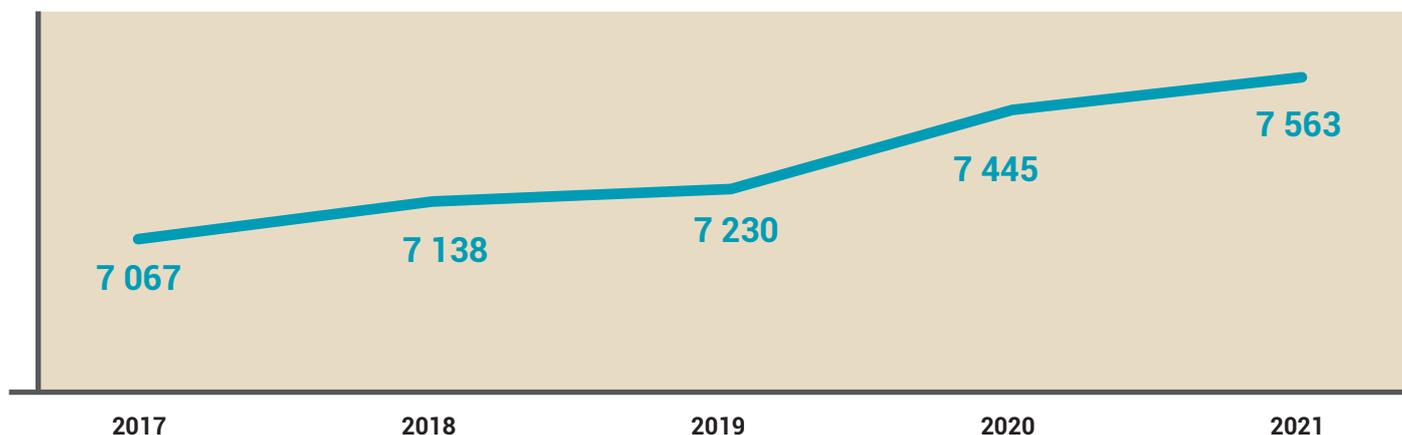
	De 2005 à 2020	2021
Taxe d'habitation (figée 2021 et 2022)	17,79 %	17,79 % (avant allègement)
Taxe foncier bâti (commune + département)	26,17 % (commune) + taux du département	26,17 % (commune) + 16,48 % (taux du département)
Taxe foncier non bâti	77,84 %	77,84 %

La fiscalité locale, comprenant la taxe d'habitation, la taxe foncière, leurs compensations et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), **connaît à taux constants une belle dynamique.**

La fiscalité directe locale n'a plus la même physionomie à partir de 2021 à la fois par la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) mais également par la redéfinition d'un nouveau panier fiscal entre les collectivités.

Évolution des recettes de la fiscalité des ménages en milliers d'euros

La fiscalité des ménages a été estimée à partir des bases réelles constatées en 2020 et une actualisation de 0,2 % soit une augmentation globale de 65 758 €.



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT : 13 %

Aménagement urbain et paysager, entretien voirie et bâtiments, aires de jeux, espaces naturels, environnement, matériels roulants, Centre Technique Municipal, urbanisme...



ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION : 14,5 %

Entretien des écoles maternelles et élémentaires, transport scolaire, restauration scolaire, aide aux projets des écoles, animations périscolaires



CULTURE ET PATRIMOINE : 6 %

Médiathèque Aimé Césaire, théâtre Beaumarchais, Centre d'Art Le Garage, Musée-Hôtel Morin, archives municipales, expositions, soutien aux associations



SPORT - JEUNESSE : 7 %

Équipements sportifs, gymnases, stades, terrains de sport, piscine, soutien aux associations, stages et activités sportives



SOCIAL - CCAS : 3,5 %

Accompagnement des familles et des seniors, aide au logement, insertion sociale et santé, médiation, subvention au CCAS



SÉCURITÉ - SALUBRITÉ PUBLIQUE : 3,5 %

Police municipale, vidéoprotection, prévention, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, hygiène et salubrité publique



ÉCONOMIE : 3,5 %

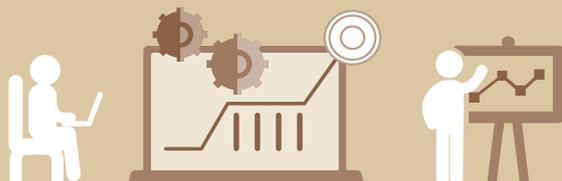
Marchés hebdomadaires, marchés thématiques, soutien aux commerces, camping



MOYENS GÉNÉRAUX : 29 %

Dépenses collectives liées à l'organisation d'une administration permettant le fonctionnement quotidien du service public.

Systèmes d'information, contrats de prestations de services et maintenance, frais de télécommunication, gestion administrative et financière, secrétariat général et service qualité, communication (magazine, documents d'information, affichage, presse, communication numérique...)



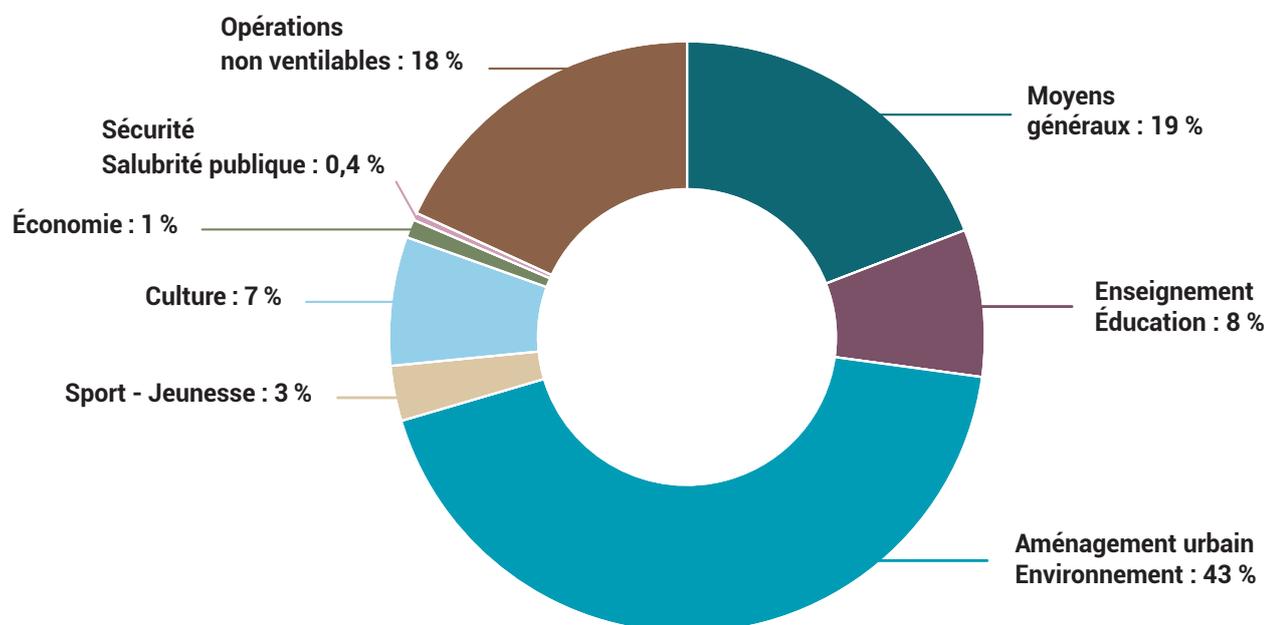
OPÉRATIONS NON VENTILABLES : 20 %

Charges financières (dotations aux amortissements, reprise du résultat antérieur, virement à la section d'investissement, atténuations de recettes dont le FPIC, remboursement des intérêts d'emprunts)



Répartition des dépenses d'investissement par fonction

6,1 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2021 pour répondre aux besoins des Amboisiens.
4,9 millions d'euros d'équipements nouveaux et 1,2 million d'euros de restes à réaliser.



Un programme pluriannuel d'investissement

Le programme municipal 2020-2026 permettra la réalisation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement prenant en compte les thématiques suivantes :



- Mettre l'environnement, son respect et sa protection au cœur des politiques publiques pour faire d'Amboise une **ville équilibrée et harmonieuse** ;

- Définir et valoriser un ambitieux programme d'investissement, de **restauration et de mise en valeur du patrimoine culturel, historique** ;

- Mettre en place un **programme de sécurité des biens et des personnes** en développant des actions de prévention et en sensibilisant la population aux risques ;

- Engager une **réflexion globale sur l'espace public** permettant de voir l'aménagement de façon transversale : voirie, stationnement, fleurissement, mobilier urbain, mobilités douces, signalétique, éclairage public...

- **Faire rayonner la ville d'Amboise** au-delà de son territoire mais aussi pour ses habitants, grâce à une politique globale où la culture, le sport, le tourisme et le monde associatif ont notamment des places privilégiées ;

- Développer les outils et procédures de concertation **favorisant les échanges et la citoyenneté en faisant de l'Amboisien un acteur de son territoire et du vivre ensemble** ;

- **Réorganiser les politiques sociales** et proposer les investissements en adéquation avec les besoins des populations.



L'année 2021 permettra la construction financière du Plan Pluriannuel d'Investissement en prenant en compte une moyenne de 5 millions d'euros d'investissements nouveaux par an.



Chiffres clés

Nombre de points lumineux (éclairage public) :
3 294

Interventions de la balayeuse :
2 167 heures en 2020





Jacqueline MOUSSET

Adjointe au Maire / Urbanisme, environnement, voirie, stationnement, mobilité, signalétique, éclairage / Sécurité et gestion de crise / État civil, élections et affaires juridiques

Les services techniques municipaux interviennent tout au long de l'année pour entretenir les équipements de voirie et les bâtiments communaux. Nos objectifs sont d'aménager les espaces publics, de sécuriser, d'entretenir et de mettre aux normes les infrastructures et les bâtiments communaux, de prévenir les risques.

La Police Municipale quant à elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention de la délinquance, assure la surveillance par patrouilles, sécurise les sites (via de la vidéoprotection), les grands événements et les manifestations publiques, exerce un contrôle (stationnement, enseignes, environnement...) et verbalise les infractions.

Effectif des services

1 directeur de service
1 directeur adjoint

Bureau d'études :

1 responsable de service
2 dessinateurs

Cellule administrative :

4,5 agents administratifs

Bâtiment :

19 agents techniques

Voirie :

1 responsable de service
2,5 agents administratifs
1 technicien

22 agents techniques

Magasin :

1 responsable de service
1 magasinier

Police Municipale :

1 chef de police
5 policiers municipaux
2 agents de surveillance de la voie publique

Marc LÉONARD

Conseiller Municipal délégué / Plan pluriannuel d'investissement pour la voirie, l'éclairage public, la sécurité, le stationnement



Jean-Louis VOLANT

Conseiller Municipal délégué
Gestion de crise



Le budget de fonctionnement 2021

Pour les services techniques municipaux, les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Bâtiments **850 920 €** Voirie **392 100 €** Centre Technique Municipal et régie **250 800 €**

La police municipale dispose d'un budget de fonctionnement essentiellement dédié à de l'équipement **21 360 €**.

Après une année 2019 marquée par des recettes de stationnement en très nette hausse, l'année 2020 a subi l'impact de la crise sanitaire, en raison de la baisse de la fréquentation, des confinements, de la gratuité instaurée temporairement pour tous puis de la création du forfait résident mis en place pour les Amboisiens.

Les investissements 2021

> ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUE, SÉCURITÉ **25 000 €**

> PORTE CHAUFFERIE DE LA MÉDIATHÈQUE **5 000 €**

> ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS (AD/AP) **125 000 €**

> MISE EN SÉCURITÉ DE L'ESPACE DE JEUX DU SQUARE MAZÈRE **7 000 €**

> AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CENTRAL DE LA CITÉ SCOLAIRE **656 000 €**

> RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO

Poursuite des travaux de la rue Victor Hugo engagés en 2020 : Enfouissement des réseaux électriques et télécommunications, de la fibre, branchements pour assainissement des eaux usées, remplacement des branchements plomb pour l'adduction d'eau potable. Les travaux d'embellissement de la rue seront présentés aux riverains d'ici l'été. L'Architecte des Bâtiments de France souhaite supprimer le bitume au profit des pavés en continuité avec la place Michel Debré.

415 000 €

> EXTENSION RÉSEAUX **12 000 €**

> MOBILIER URBAIN **15 000 €**

> RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE **12 000 €**

> TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chaque année, la collectivité constate l'augmentation régulière du prix du kWh. Afin de limiter les hausses de ses dépenses énergétiques, la Ville poursuit ses investissements en remplaçant les sources classiques au sodium par des leds moins énergivores et en développant des réseaux intelligents (détection de présence, temporalité).

100 000 €

> INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES

De nouvelles bornes anti attentats - 2 bornes manuelles en haut de la rue Nationale, auparavant dépourvue de dispositifs de sécurité et 1 borne électrique à l'entrée de la place - sont au budget 2021 suite à la sollicitation de commerçants et de résidents de la rue de la Concorde et de la place Michel Debré pour que la place soit fermée sans bloquer l'accès à la pharmacie, à la mairie et à la rue de la Concorde.

55 000 €

> TRAVAUX SÉCURITÉ ET ENTRETIEN DE VOIRIE **258 000 €**

> TRAVAUX CAVEAU TRADITIONNEL OU PAYSAGER **35 000 €**

> PANNEAUX DE POLICE / SIGNALISATIONS DIVERSES **10 000 €**

> PROGRAMME DE GESTION EAUX PLUVIALES **315 000 €**

> SÉCURITÉ / VIDÉOPROTECTION **24 000 €**



Chiffres clés

Patrimoine bâti :

52 777,50 m² de SHOB
(surface hors œuvre brute)

Patrimoine voirie :

82 230
mètres linéaires





Chiffres clés

10 000 injections du vaccin pour lutter contre la Covid-19 administrées entre le 18 janvier et le 3 mai 2021





Chiffres clés

1 096 élèves

Budget de
fonctionnement
des écoles
2 012 028 euros





Chiffres clés

Visite virtuelle de
l'exposition
Du garage au Garage :
7 700 vues

3 612 abonnés actifs
à la médiathèque

56 000 prêts (année 2020)





Chiffres clés

32 associations sportives

83 000 € : montant des subventions accordées aux associations sportives

(fonctionnement et aides aux projets)





Chiffres clés

**Installation de la
Tour d'Or Blanc**
562 400 €
dont 70 % financés par des
partenaires institutionnels

220 000 €
**pour la refonte du
système téléphonique**





Chiffres clés

**Patrimoine espaces
verts (massifs) :**

11 507 m²

**Patrimoine
espaces verts :**

207 776 m²





Chiffres clés

Camping municipal

3 hectares, classé 2 étoiles
291 emplacements
3 tentes randonneurs
équipées

Marché hebdomadaire

2 km de long
85 commerçants le vendredi
et 200 le dimanche





Chiffres clés



Emplois permanents :
216 agents

Masse salariale 2021 :
9 700 000 €
(0,2 % d'augmentation par rapport au BP 2020)

Indemnités des élus :
231 592 €

3 services communs
portés par la Ville



2 services communs
portés par la CCVA



Glossaire

> **AUTOFINANCEMENT** : Capacité de la collectivité à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers. C'est un mode de financement interne à la collectivité, qui se compose essentiellement des amortissements comptables.

> **BUDGET PRIMITIF** : Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

> **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** : La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, charges de gestion courante (électricité, téléphone, indemnités aux élus...), prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), paiement des intérêts des emprunts et des dettes, et des frais financiers.

> **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** : Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent les achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, les remboursements des emprunts, les acquisitions immobilières et mobilières.

> **DGF** : Les Dotations Globales de Fonctionnement sont des concours financiers de l'État au budget des collectivités territoriales.

> **FNGIR** : Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser pour chaque commune, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

> **FOYER FISCAL** : La notion de foyer fiscal est utilisée pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il consiste à imposer non pas les individus isolément mais les ménages qu'ils composent.

> **IMMOBILISATION** : Une immobilisation corporelle, incorporelle ou financière est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : il est probable que l'établissement bénéficiera du potentiel de services attendus ; son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

> **OPÉRATION D'ORDRE** : Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

> **PRODUITS DES CESSIONS** : Une collectivité peut céder une immobilisation pour différentes raisons. Cette opération exceptionnelle donne lieu à l'enregistrement comptable d'une diminution du patrimoine de la valeur de cette immobilisation et de l'encaissement du prix de cession, faisant apparaître une plus ou une moins-value.

> **PRODUITS DES SERVICES** : Les produits pour services rendus sont générés par les services assurés par la collectivité et leurs montants est proportionnel aux prestations reçues par le bénéficiaire. Comme il s'agit d'un service public, le prix de facturation à l'utilisateur peut ne pas prendre en compte l'intégralité du coût de production du service (restauration scolaire, garderie, études surveillées, activités périscolaires, forfait post-stationnement, concession des cimetières, utilisation domaine, droits des terrasses, de voirie, camping...)

> **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : Elles proviennent de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti), des recettes fiscales indirectes (stationnement, droits de mutation, droits des terrasses...), des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

> **RECETTES D'INVESTISSEMENT** : Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

> **TAXE FONCIÈRE** : Impôt local dû tous les ans par le propriétaire ou l'usufruitier d'un bien immobilier.

> **TAXE D'HABITATION** : Impôt local qui dépend des caractéristiques de votre logement et de votre situation personnelle au 1^{er} janvier.

